

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS	55
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

26 MARS 2024

Date d’Affichage

26 MARS 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le lundi huit avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Richard BRUNEAU, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Christian PERO, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, François VERGNES

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Christophe GOURMANEL à Marie-Pierre HULOT, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Ann BARNES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Jacques BROS à Ludovic RAU, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Martine CLARAZ-ANGOSTO à Alain GLADE, Claire FITA à Blaise AZNAR, Muriel GEFFRIER à Nicolas GERAUD, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Christelle HARDY à Dominique HIRISSOU, Christian LONQUEU à Pierre TRANIER, Max MOULIS à Maryse GRIMARD, Eric PILUDU à Laurent SQUASSINA, Gilles TURLAN à Olivier DAMEZ, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Thierno BAH, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc DUBOE, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Louisa KAOUANE, Jean-Paul LALANDE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Marie-Claire MATE, Marie MONTELS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°63_2024

ACTES : 7.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 30- Création, révision et clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement 2024 - Budget principal

Exposé des motifs

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales permettent :
- pour les dépenses d’investissement ayant un caractère pluriannuel, l’ouverture d’autorisations de programmes,

- pour certaines dépenses de fonctionnement, l'ouverture d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Il convient d'approuver la création, révision, et clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement telles que présentées.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses concernées. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9, Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la création, révision ou la clôture des autorisations de programmes et crédits de paiement en cours sur le Budget Principal 2024 telles que présentées et conformément au document ci-dessous,

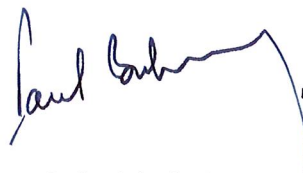
- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le **22 AVR. 2024**

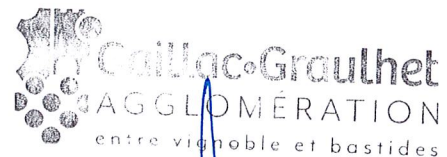
- publication - mise en ligne
Le **22 AVR. 2024**

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 081-200066124-20240422-63_2024-DE



Détail de l'AP	Intitulé	HABITAT PRIVE			129	Date ouverture		BP 2022 / 2022-2026	
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
TOTAL DEPENSES	1 785 370,06 €	- 160 462 €	1 624 908,06 €	292 519,06 €	395 000,00 €	499 014,00 €	438 375,00 €		
Chapitre 20					195 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €		
Chapitre 204					200 000,00 €	349 014,00 €	288 375,00 €		

Détail de l'AP	Intitulé	HABITAT PUBLIC			130	Date ouverture		BP 2022 / 2022-2026	
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
TOTAL DEPENSES	1 703 350 €	595 270 €	2 298 620,00 €	430 500,00 €	618 650,00 €	754 250,00 €	495 220,00 €		
Chapitre 20					10 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €		
Chapitre 204					608 650,00 €	714 250,00 €	415 220,00 €		

Détail de l'AP	Intitulé	PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE			132	Date ouverture		2017 / 2017-2028		
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
TOTAL DEPENSES	1 616 585,60 €	-57 773,52 €	1 558 812,08 €	913 219,08 €	220 000,00 €	125 000,00 €	100 593,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
Chapitre 20					220 000,00 €	125 000,00 €	100 593,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	

Détail de l'AP	Intitulé	PATRIMOINE SPR			147	Date ouverture		2020 2020-2026	
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026		
TOTAL DEPENSES	279 137,40 €	104 539,72 €	383 677,12 €	142 146,12 €	150 000,00 €	41 531,00 €	50 000,00 €		
Chapitre 20					150 000,00 €	41 531,00 €	50 000,00 €		

Détail de l'AP	Intitulé	PLANIFICATION URBAINE INTERCOMMUNALE			151	Date ouverture		BP 2022 / 2022-2028		
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
TOTAL DEPENSES	1 283 636,32 €	1 048 487 €	2 332 123,61 €	482 123,61 €	550 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	
Chapitre 20					550 000,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	

Détail de l'AP	Intitulé	CENTRE BOURGS COEURS DE VILLAGES			141	Date ouverture		2018 / 2018-2028		
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	
TOTAL DEPENSES	5 423 192,01 €	0,00 €	5 423 192,01 €	631 390,43 €	1 300 000,00 €	1 152 880,00 €	1 152 880,00 €	593 020,79 €	593 020,79 €	
Chapitre 204					1 300 000,00 €	1 152 880,00 €	1 152 880,00 €	593 020,79 €	593 020,79 €	

Détail de l'AP	Intitulé	PLAN VÉLO			146	Date ouverture	BP 2020 / 2022-2026
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023				
TOTAL DEPENSES	3 576 084,55 €	-3 371 000,00 €	205 084,55 €	Clôturée au 31/12/2023			

Détail de l'AP	Intitulé	ARCHEOSITE (Extension centre de conservation)			075	Date ouverture	BP 2022 / 2022-2024
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024		
TOTAL DEPENSES	1 720 896,35 €	- 135 562,88 €	1 585 333,47 €	1 339 333,47 €	246 000,00 €		
Chapitre 21					6 000,00 €		
Chapitre 23					240 000,00 €		

Détail de l'AP	Intitulé	PROJET TORQUE			154	Date ouverture	BP 2023 / 2023-2024
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024		
TOTAL DEPENSES	40 650,00	-	40 650,00 €	25 750,00 €	14 900,00 €		
Chapitre 21					14 900,00 €		

Détail de l'AP	Intitulé	ZONES D'ACTIVITES			135	Date ouverture		BP 2019 / 2019-2026	
----------------	----------	-------------------	--	--	-----	-------------------	--	------------------------	--

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 081-200066124-20240422-63_2024-DE



	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
TOTAL DEPENSES	3 049 032,85 €	1 148 429,10 €	4 197 461,95 €	2 242 461,95 €	705 000,00 €	1 000 000,00 €	250 000,00 €
Chapitre 20						100 000,00 €	25 000,00 €
Chapitre 21					705 000,00 €	900 000,00 €	225 000,00 €
Chapitre 23							

Détail de l'AP	Intitulé	CRECHE ARC EN CIEL - RABASTENS			157	Date ouverture	BP 2023 / 2023-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	
TOTAL DEPENSES	1 391 840,00	50 000,00 €	1 441 840,00 €	5 740,58 €	700 000,00 €	736 099,42 €	
Chapitre 21						50 000,00 €	
Chapitre 23					700 000,00 €	686 099,42 €	

Détail de l'AP	Intitulé	CRECHE GAILLAC			157	Date ouverture	BP 2023 / 2023-2025
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025	
TOTAL DEPENSES	1 400 000,00	-	1 400 000,00 €	- €	25 000,00 €	1 375 000,00 €	
Chapitre 23					25 000,00 €	1 375 000,00 €	

Détail de l'AP	Intitulé	EXTENSION CENTRE DE RESSOURCES DE TECOU			n°	BP_0001_AP
	Montant de l'AP jusque 31/12/2023	Révision 2024	Montant de l'AP à compter de 2024	Réalisations cumulées au 31/12/2023	CP 2024	CP 2025
TOTAL DEPENSES	541 485,30	-	541 485,30 €	38 215,30 €	177 000,00 €	326 270,00 €
Chapitre 21					132 000,00 €	100 000,00 €
Chapitre 23					45 000,00 €	226 270,00 €